

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 16 Mars 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize Mars 2012 sur la convocation du Maire en date du 10 Mars 2012.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mr BOUJU Bruno excusé, Mr LEGRAIN Frédéric, absent et MR STIRNEMANN Claude absent jusqu'au 2^{ème} sujet inclus.

Procuration de M. BOUJU Bruno à Mr BLANC Frédéric

Procuration de Mr STIRNEMANN Claude à Mme PIDOUX Valérie jusqu'au 2^{ème} sujet inclus.

Mme DUQUET Karine lit le PV de la réunion du 24 Février 2012 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. CLERGET Damien est élu secrétaire de séance.

Choix du maître d'oeuvre : projet « aménagement centre-bourg »

Après avoir exposé au Conseil Municipal, les études et le bilan des discussions des projets réalisés par les 3 maîtres d'œuvre, M. le Maire propose que le choix se fasse par un vote à bulletin secret. Le vote a donné les résultats suivants :

Votants : 10 + 2 procurations

- Projet de l'équipe LELIEVRE : 0 voix
- Projet de l'équipe TARDY : 1 voix
- Projet de l'équipe NAOS : 10 voix
- 1 bulletin nul

Délégation de négociation et de signature des documents se rapportant au marché de Maître d'œuvre

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour négocier et signer tous les documents se rapportant au marché de maîtrise d'œuvre de l'équipe NAOS.

Elections présidentielles du 22 Avril et 6 Mai 2012

Le Conseil Municipal établit le planning des tours de garde des conseillers et des assesseurs, pour les scrutins des 22 Avril et 6 Mai 2012. Les assesseurs ont été tirés au sort sur la liste électorale et seront informés par courrier.

Renouvellement contrat adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Mai 2012

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de M. ROUGEOT Dominique, adjoint technique de 2^{ème} classe se termine le 30/04/2012 et qu'il y a lieu de le renouveler. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler pour une durée d'un an, le contrat de M. ROUGEOT, à raison de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} Mai 2012 jusqu'au 30 Avril 2013.

Emploi adjoint technique de 2^{ème} classe : répartition des charges entre le budget communal et le budget assainissement

M. le Maire expose que l'adjoint technique de 2^{ème} classe effectue des heures pour la commune et pour la station d'épuration. Pour répartir les charges sur les 2 budgets il y a lieu de fixer le principe de la répartition. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que toutes les dépenses se rapportant à l'emploi d'adjoint

technique de 2^{ème} classe seront réparties pour 16/20ème sur le budget communal et pour 4/20ème sur le budget assainissement à compter du 1^{ER} Mai 2012.

Budget annexe M4 2012 – Service Energie photovoltaïque

Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif M4 2012 du Service Energie Photovoltaïque. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif M4 2012 :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 8 573.00 €
- Recettes : 8 573.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 205.00 €
- Recettes : 2 205.00 €

Budget assainissement M49 2012

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif assainissement M 49 2012. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif assainissement M 49 2012:

Section d'exploitation :

- Dépenses : 89 099 €
- Recettes : 89 099 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 71 049 €
- Recettes : 71 049 €

Demande de subvention « SPA de Besançon »

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la SPA qui demande une subvention exceptionnelle pour la construction du nouveau refuge. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 contre, 1 abstention) de ne pas attribuer de subvention à la SPA.

Redevance d'assainissement : demande de remise gracieuse

Suite au courrier de Mr DAMBRE Patrick concernant une demande de remise gracieuse sur le montant de sa redevance d'assainissement, en raison d'une fuite d'eau importante, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la facture 2012 sera établie sur la même consommation d'eau que la facture 2011.

Questions diverses

M. le Maire informe de la demande faite au Conseil Général, d'un point d'arrêt supplémentaire sur la commune, au profit des élèves scolarisés au Collège de Marnay. La réponse du Conseil Général est négative du fait que les conditions ne sont pas réunies.

M. le Maire présente les devis de l'entreprise TISSERAND Gilles concernant le remplacement des zingueries de la salle polyvalente d'un montant de 1 983.21 € HT et la création d'un débord de toiture sur la maison restant la propriété de M. Christian BAILLY d'un montant de 3 298.38 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H20

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 13 Avril 2012